

Acte à classer

DEL_0028_2023

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-18T12-05-51.01 (MI244555803)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20230412-DEL_0028_2023-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : del_0028_2023_vote_compte_administratif_2022_budg
t_annexe_assainissement

Date de décision : 12/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [pesallpjdobCA2022_ASST_8220220...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[del_0028_2023_vote_co...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/23 à 12:05

Par [BUNEL Nadège](#)

Transmis

Date 18/04/23 à 12:05

Par [BUNEL Nadège](#)

Accusé de réception

Date 18/04/23 à 12:13

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	49

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0028_2023_Vote du Compte administratif 2022 –Budget annexe Assainissement.

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2022 se présentent comme suit :

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 761 054.94 € (dont 2 135 781.70 € de résultats reportés) pour l'exercice 2022 du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	REVENUS DE GESTION COURANTE	4 289.59		4 289.59
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 839 997.20		1 839 997.20
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	144 849.69		144 849.69
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33.70		33.70
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 442.42	585 660.64	636 103.06
	Recettes d'exploitation - Total	2 039 612.60	585 660.64	2 625 273.24
				+
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1				2 135 781.70
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				4 761 054.94

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 2 135 781.70 €.

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués 1 839 997.20 €, prestations de services comprenant principalement la redevance assainissement facturée aux usagers.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations reprenant le versement de la prime pour épuration par l'agence de l'eau pour 144 849.69 €.

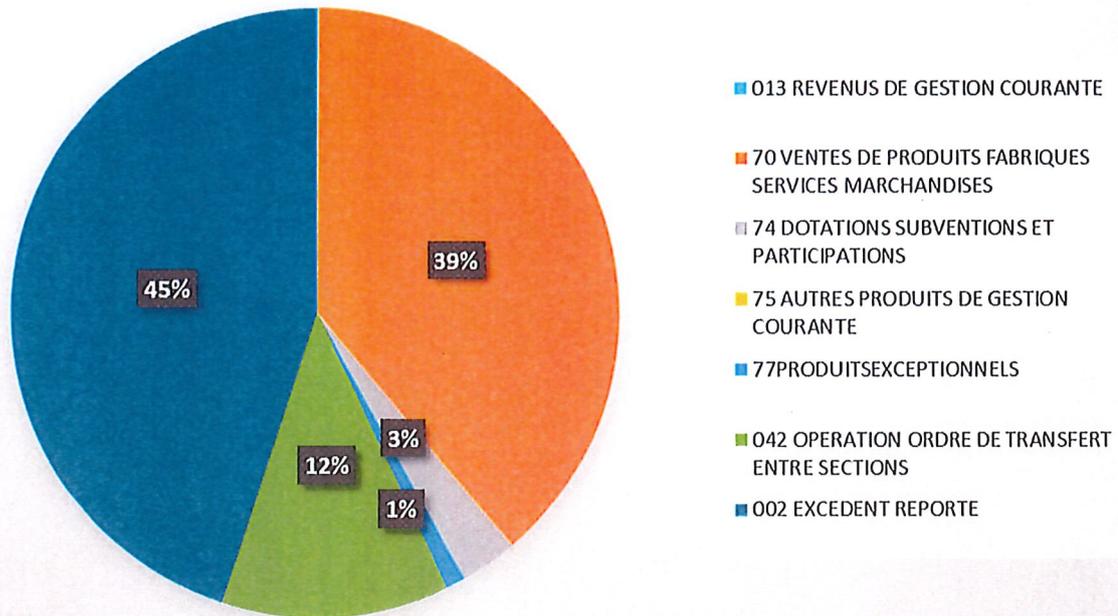
Chapitre 77 : Produits exceptionnels pour la somme de 50 442.42 € comprenant les versements de douanes pour l'exonération des droits perçus nature C276 ainsi que les régularisations de l'exercice 2022.

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transferts entre sections correspondant aux recettes liées à l'amortissement des subventions, qui représentent une recette d'ordre de 585 660.64 €.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante, correspondent aux recettes de paie de rationalisation des déclarations sociales, ainsi qu'à l'attribution au titre de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022.

Chapitre 013 : revenus de gestion courante, pour la somme de 4 289.59 €, concernant le remboursement de la prime d'inflation, ainsi que le remboursement des indemnités journalières.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 231 965.35 € pour l'exercice 2022 du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	747 124.24		747 124.24
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	447 474.70		447 474.70
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 817.40		23 817.40
66	CHARGES FINANCIERES	159 089.57		159 089.57
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 322.74		2 322.74
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.	6 536.09	845 600.61	852 136.70
	Dépenses d'exploitation - Total	1 386 364.74	845 600.61	2 231 965.35
				+
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			2 231 965.35

Chapitre 011 : Charges à caractère général. Ces dépenses concernent principalement les fluides, les fournitures, les contrats de prestations de service dont les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022 par le service pour un montant de 747 124.24 €.

Chapitre 012 : Les frais de personnel comprennent les salaires, charges, médecine professionnelle, assurance statutaire pour 447 474.70 €.

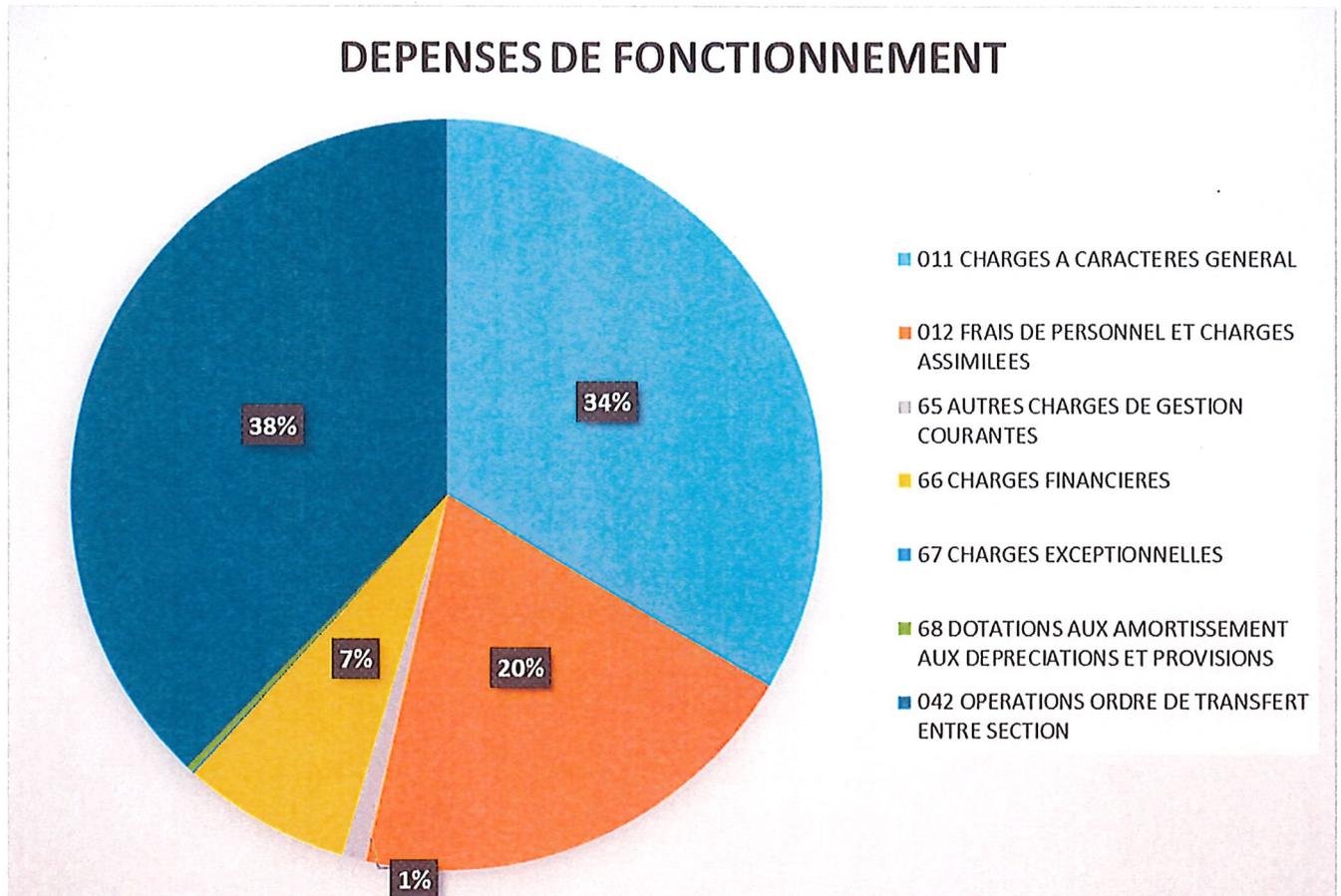
Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante comprennent la subvention à l'association du personnel pour 23 817.40 €.

Chapitre 66 : les charges financières s'élèvent à 159 089.57 € correspondant au remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Chapitre 042 : les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux dépenses d'ordre liées aux amortissements des biens. Ils représentent une charge de 845 600.61 €.

Chapitre 67 : les charges exceptionnelles s'élèvent à 2 322.74 € de régularisation d'écritures sur exercice antérieur.

Chapitre 68 : dotations aux amortissement et aux dépréciations et provisions, pour la somme de 6 536.09 € reprenant les dépréciations des actifs non circulants.

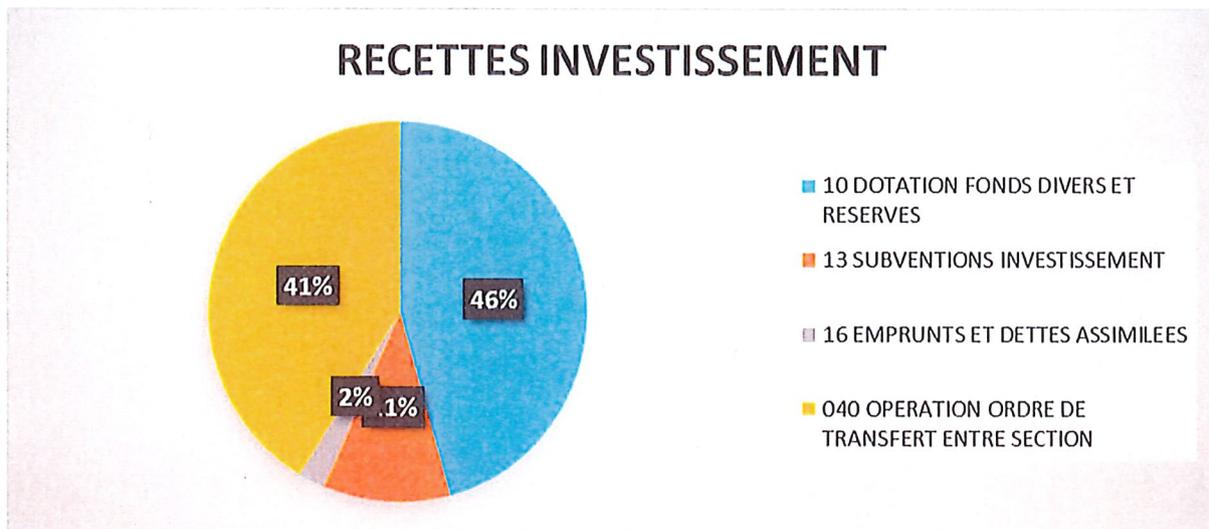


La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 052 924.76 € pour le budget annexe Assainissement.

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	119 004.15		119 004.15
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	220 752.53		220 752.53
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	47 967.00		47 967.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		845 600.61	845 600.61
Recettes d'investissement - Total		387 723.68	845 600.61	1 233 324.29
				+
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				
				+
Affectation aux comptes 106				819 600.47
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 052 924.76

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement pour 220 752.53 € correspondant principalement à l'élaboration du SDA Montfort sur Risle 105 768 €, de la subvention du schéma directeur et diagnostic assainissement pour 51 886 €, de la taxe aménagement pour 57 555.53€
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées correspondant aux travaux de réhabilitation du réseau sur Pont Audemer pour 47 967 €
- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves – pour 119 004.15€ le versement du Fonds de compensation de la TVA.
- Chapitre 040 : Opération d'ordre de transferts entre sections – Ce chapitre reprend les écritures d'amortissement des biens pour 845 600.61 €



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 502 609.56 € (dont 624 612.86 € de résultats reportés) pour l'exercice 2022 du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		585 660.64	585 660.64
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	623 532.01		623 532.01
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	9 162.00		9 162.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	32 411.19		32 411.19
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	627 230.86		627 230.86
	Dépenses d'investissement - Total	1 292 336.06	585 660.64	1 877 996.70
				+
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			624 612.86
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 502 609.56

Chapitre 001 : reprises des résultats antérieurs pour la somme de 624 612.86 €.

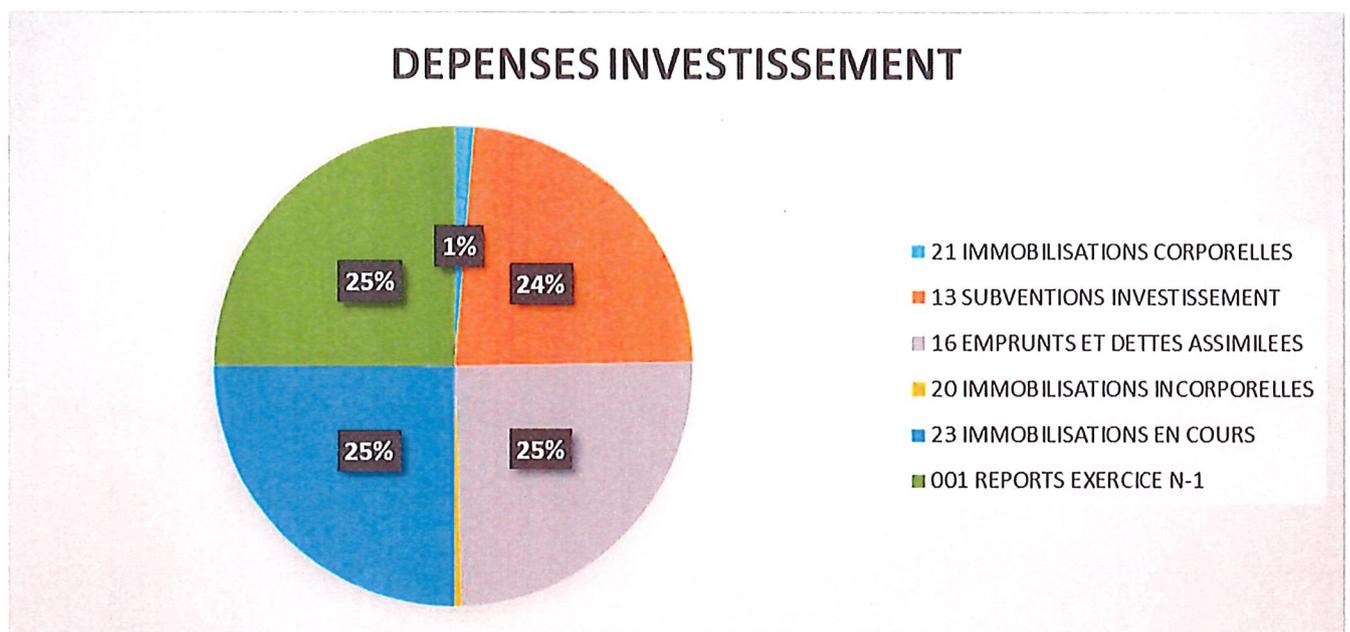
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles pour la somme de 9 162 € comprenant principalement l'étude de valorisation des eaux de vidange de piscine pour 3 012 € et l'acquisition de logiciel DIMOMAI du service assainissement pour un montant de 6 150 €.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles – Ce chapitre s’élève à 32 411.19 € comprenant principalement l’acquisition pompe fossé eau de curage de la station d’épuration de Pont Audemer, de Quillebeuf pour 19 058.40 euros, acquisition d’une barrière levante pour 5 296.72 euros.

Chapitre 23 : immobilisations en cours - Ce chapitre s’élève à 627 230.86 € avec l’AMO SDA (schéma directeur d’assainissement) de Montfort sur Risle pour la somme de 15 154.92 euros, les études géotechniques pour 132 208.92 euros, travaux de lotissement la source et poste sur la commune de St Mards pour la somme de 174 031.37 euros, géolocalisation réseaux Montfort Routot pour la somme de 44 782.29 euros,

Chapitre 040 : opération d’ordre de transfert entre section, pour un montant de 585 660.64 €, comprenant la dotation aux amortissements pour la somme de 511 570.64 €.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées – remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité pour 623 532.01€.



Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l’instruction budgétaire et comptable M14,

VU l’article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l’article L1612-12 du CGCT

VU l’article L 2121-14 du CGCT,

VU l’avis favorable de la commission finances en date du 6 mars 2023,

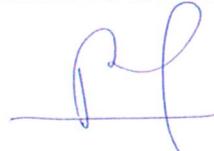
CONSIDERANT la nécessité d’arrêter les comptes 2022 avant le 30 juin 2023.

M. COUREL, Président s’étant retiré de l’assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l’article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, 1^{er} Vice-Président, en charge des finances, du Projet de Territoire et de la transversalité,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement présentant un résultat d'exercice de la section de fonctionnement de 2 529 089.59 €, et un résultat de clôture de la section d'investissement restes à réaliser inclus de – 1 385 419.53 €.

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

